



Date d'impression 26-mai-2011

Date de révision 26-mai-2011

Numéro de révision 2

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	SERIES V10
Code du produit	V010-0099W
Nom commercial	TNEMEC PRIMER WHITE
Classe de produit	PEINTURE D'ALKYDES MODIFIÉS
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

ATTENTION

LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.
NOCIF EN CAS D'INHALATION.
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES
RESPIRATOIRES.
PEUT PROVOQUER DES LÉSIONS OCULAIRES.

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

Effets aigus

Yeux

Peut provoquer des lésions oculaires. Une exposition de durée à du suffisante à du ciment mouillé, ou à du ciment sec sur des zones humides du corps, peut provoquer des lésions graves et potentiellement irréversibles des tissus (peau, yeux, voies respiratoires), dues à des brûlures chimiques (caustiques), y compris des brûlures au troisième degré.

Peau

Irritant pour la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées. Une exposition de durée à du suffisante à du ciment mouillé, ou à du ciment sec sur des zones humides du corps, peut provoquer des lésions graves et potentiellement irréversibles des tissus (peau, yeux, voies respiratoires), dues à des brûlures chimiques (caustiques), y compris des brûlures au troisième degré.

Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires. Des problèmes sanguins peuvent se produire après une inhalation prolongée. La silice cristallisée (quartz) peut causer silicose, une fibrose (cicatrice) des poumons. La silicose peut être progressive; elle peut causer l'invalidité et le décès. Une exposition de durée à du suffisante à du ciment mouillé, ou à du ciment sec sur des zones humides du corps, peut provoquer des lésions graves et potentiellement irréversibles des tissus (peau, yeux, voies respiratoires), dues à des brûlures chimiques (caustiques), y compris des brûlures au troisième degré.

Ingestion

Peut être nocif par ingestion. Des problèmes sanguins peuvent se produire après ingestion.

Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Conditions médicales aggravées

Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

Effets interactifs

La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

Effets potentiels sur l'environnement Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

Effets sur l'organe-cible

Foie, Reins, Appareil respiratoire, Yeux, Peau, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Système vasculaire central (SVC), Poumons

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
MINERAL SPIRITS (STODDARD SOLVENT)	8052-41-3	10 - 30
TALC (RESPIRABLE DUST)	14807-96-6	10 - 30
BARIUM SULFATE (TOTAL DUST)	7727-43-7	10 - 30
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	13463-67-7	10 - 30
CALCIUM SILICATES AND ALUMINATES	65997-15-1	5 - 10
CHLORINATED PARAFFIN	63449-39-8	1 - 5
PROPRIETARY PIGMENT (NUISANCE DUST)		1 - 5
AMORPHOUS SILICA	7631-86-9	1 - 5
AMORPHOUS SILICA	7631-86-9	1 - 5
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	1 - 5
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	0.1 - 1

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux:

Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité

Des matières combustibles.

Moyen d'extinction approprié Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO₂) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone, hydrocarbures.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

DANGER – CERTAINES COULEURS CONTIENNENT DE L'HUILE DE LIN. LES TAPIS ET AUTRES ARTICLES COMBUSTIBLES SOUILLÉS À L'HUILE DE LIN PRÉSENTENT UN RISQUE DE COMBUSTION SPONTANÉE. POUR ÉVITER UNE COMBUSTION SPONTANÉE, LAVER LES TAPIS ET DÉCHETS SOUILLÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS UTILISATION DANS UN CONTENANT MÉTALLIQUE FERMÉ REMPLI D'EAU.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales. Enlever avec un absorbant inerte.

Autres informations Sans objet

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

Entreposage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
MINERAL SPIRITS (STODDARD SOLVENT)	: 100 ppm TWA	: 100 ppm TWA; 525 mg/m ³ TWA : 500 ppm TWA; 2900 mg/m ³ TWA	TWA: 100 ppm TWAEV; 525 mg/m ³ TWAEV	TWA: 525 mg/m ³ TWA (140°C Flash aliphatic solvent)	: 100 ppm TWA; 523 mg/m ³ TWA : 200 ppm STEL; 1050 mg/m ³ STEL

TALC (RESPIRABLE DUST)	: 2 mg/m ³ TWA (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction)	: 2 mg/m ³ TWA (<1% Crystalline silica, containing no Asbestos, respirable dust)	TWA: 3 mg/m ³ TWAEV (respirable dust)	TWA: 2 mg/m ³ TWA (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica, respirable)	: 2 mg/m ³ TWA (respirable fraction)
BARIUM SULFATE (TOTAL DUST)	: 10 mg/m ³ TWA : 0.5 mg/m ³ TWA (as Ba)	: 10 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction) : 15 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	TWA: 10 ppm TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica); 5 ppm TWAEV (respirable dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica) TWA: 0.5 mg/m ³ TWAEV (as Ba)	TWA: 10 mg/m ³ TWA (total dust) TWA: 0.5 mg/m ³ TWA (as Ba)	TWA: 0.5 mg/m ³
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	: 10 mg/m ³ TWA	: 10 mg/m ³ TWA (total dust) : 15 mg/m ³ TWA (total dust)	TWA: 10 mg/m ³ TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)	TWA: 10 mg/m ³ TWA (total dust)	: 10 mg/m ³ TWA (as Ti) : 20 mg/m ³ STEL (as Ti)
CALCIUM SILICATES AND ALUMINATES	: 1 mg/m ³ TWA (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction)	: 10 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction) : 15 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	TWA: 10 mg/m ³ TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica); 5 mg/m ³ TWAEV (respirable dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)	TWA: 10 mg/m ³ TWA (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica, total dust)	: 10 mg/m ³ TWA : 20 mg/m ³ STEL
ALUMINUM OXIDES	TWA: 1 mg/m ³	: 10 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction) : 15 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	TWA: 10 mg/m ³ TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica, as Al)	TWA: 10 mg/m ³	: 10 mg/m ³ TWA
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	: 0.025 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	: 0.1 mg/m ³ TWA (respirable dust)	TWA: 0.1 mg/m ³ TWAEV (respirable dust)	TWA: 0.10 mg/m ³ TWA (designated substance regulation, respirable)	: 0.1 mg/m ³ TWA (respirable fraction)

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Protection individuelle

Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

Protection du visage/des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection respiratoire

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair

38°C / 100.0°F

Intervalle d'ébullition

154 - 202°C / 310.0 - 395.0°F

Limite supérieure d'explosion

Pas d'information disponible

Limite inférieure d'explosion

Pas d'information disponible

Taux d'évaporation

Pas d'information disponible

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.52157 g/cm ³
Densité	12.66174 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	2.432 livres/gallon
de matières volatiles en poids	19.2090 %
volatil en volume	37.4864 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable	Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	Oxydants forts. Acides.	Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	10000 mg/kg (Rat)		
CHLORINATED PARAFFIN	26100 mg/kg (Rat)	10 mL/kg (Rabbit)	
AMORPHOUS SILICA	5000 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	2.2 mg/L (Rat) 1 h
AMORPHOUS SILICA	5000 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	2.2 mg/L (Rat) 1 h
ALUMINUM OXIDES	5000 mg/kg (Rat)		
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	500 mg/kg (Rat)		

Irritation	Pas d'information disponible
Corrosivité	Pas d'information disponible
Sensibilisation	Pas d'information disponible

Toxicité chronique

Cancérogénicité Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence.

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)		Group 2B		X	
CHLORINATED PARAFFIN		Group 2B		X	
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	A2	Group 1	Known	X	

effets mutagènes	Pas d'information disponible
Effets sur la reproduction	Pas d'information disponible
Effets sur le développement	Pas d'information disponible
Tératogénicité	Pas d'information disponible
Effets sur l'organe-cible	Foie, Reins, Appareil respiratoire, Yeux, Peau, Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Système vasculaire central (SVC), Poumons.
Renseignements sur le perturbateur endocrinien	Pas d'information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
TALC (RESPIRABLE DUST)		LC50> 100 g/L Brachydanio rerio 96 h		
CHLORINATED PARAFFIN		LC50 94.5-271 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50> 0.0109 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50> 0.1 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50> 100 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50> 300 mg/L Lepomis macrochirus 96 h		EC50 = 102 mg/L 24 h
AMORPHOUS SILICA	EC50 = 440 mg/L 72 h	LC50= 5000 mg/L Brachydanio rerio 96 h		EC50 = 7600 mg/L 48 h
AMORPHOUS SILICA	EC50 = 440 mg/L 72 h	LC50= 5000 mg/L Brachydanio rerio 96 h		EC50 = 7600 mg/L 48 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

Nom d'expédition

PAINT IN OIL

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	N'est pas conforme à (aux)
PICCS	N'est pas conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis
Les États-Unis Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
BARIUM SULFATE (TOTAL DUST)	7727-43-7	10 - 30	1.0
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	1 - 5	1.0 % de minimis concentration (fibrous forms)

Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

CERCLA**Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
CHLORINATED PARAFFIN	63449-39-8	Carcinogen
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	Carcinogen

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
MINERAL SPIRITS (STODDARD SOLVENT)	X	X	X		X
TALC (RESPIRABLE DUST)	X	X	X		X
BARIUM SULFATE (TOTAL DUST)	X	X	X		X
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	X	X	X		X
CALCIUM SILICATES AND ALUMINATES	X	X	X		X
CHLORINATED PARAFFIN	X			X	
AMORPHOUS SILICA	X		X		
AMORPHOUS SILICA	X		X		
ALUMINUM OXIDES	X	X	X		X
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	X	X	X		X

Autres réglementations internationales**Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

Classification selon le SIDMUT

B3 Liquide combustible

D2B Matières toxiques



Composant	INRP
MINERAL SPIRITS (STODDARD SOLVENT)	Part 5 Substance
ALUMINUM OXIDES	Part 1, Group 1 Substance (fibrous form)

Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 26-mai-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2*
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 2

Réactivité 1

Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

Risques secondaires